UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'UIT Série E.300

Supplément 6 (11/1988)

SÉRIE E: EXPLOITATION GÉNÉRALE DU RÉSEAU, SERVICE TÉLÉPHONIQUE, EXPLOITATION DES SERVICES ET FACTEURS HUMAINS

Exploitation du service international

Préparation des renseignements à founir aux usagers en partance pour l'étranger

Recommandations UIT-T de la série E.300 – Supplément 6

(Antérieurement Recommandations du CCITT)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE E

EXPLOITATION GÉNÉRALE DU RÉSEAU, SERVICE TÉLÉPHONIQUE, EXPLOITATION DES SERVICES ET FACTEURS HUMAINS

| EXPLOITATION DES RELATIONS INTERNATIONALES | |
|---|-------------|
| Définitions | E.100-E.103 |
| Dispositions de caractère général concernant les Administrations | E.104-E.119 |
| Dispositions de caractère général concernant les usagers | E.120-E.139 |
| Exploitation des relations téléphoniques internationales | E.140-E.159 |
| Plan de numérotage du service téléphonique international | E.160-E.169 |
| Plan d'acheminement international | E.170-E.179 |
| Tonalités utilisées dans les systèmes nationaux de signalisation | E.180-E.189 |
| Plan de numérotage du service téléphonique international | E.190-E.199 |
| Service mobile maritime et service mobile terrestre public | E.200-E.229 |
| DISPOSITIONS OPÉRATIONNELLES RELATIVES À LA TAXATION ET À LA COMPTABILITÉ DANS LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE INTERNATIONAL | |
| Taxation dans les relations téléphoniques internationales | E.230-E.249 |
| Mesure et enregistrement des durées de conversation aux fins de la comptabilité | E.260-E.269 |
| UTILISATION DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE INTERNATIONAL POUR LES APPLICATIONS NON TÉLÉPHONIQUES | |
| Généralités | E.300-E.319 |
| Phototélégraphie | E.320-E.329 |
| DISPOSITIONS DU RNIS CONCERNANT LES USAGERS | E.330-E.349 |
| PLAN D'ACHEMINEMENT INTERNATIONAL | E.350-E.399 |
| GESTION DE RÉSEAU | |
| Statistiques relatives au service international | E.400-E.409 |
| Gestion du réseau international | E.410-E.419 |
| Contrôle de la qualité du service téléphonique international | E.420-E.489 |
| INGÉNIERIE DU TRAFIC | |
| Mesure et enregistrement du trafic | E.490-E.505 |
| Prévision du trafic | E.506-E.509 |
| Détermination du nombre de circuits en exploitation manuelle | E.510-E.519 |
| Détermination du nombre de circuits en exploitation automatique et semi-automatique | E.520-E.539 |
| Niveau de service | E.540-E.599 |
| Définitions | E.600-E.649 |
| Ingénierie du trafic des réseaux à protocole Internet | E.650-E.699 |
| Ingénierie du trafic RNIS | E.700-E.749 |
| Ingénierie du trafic des réseaux mobiles | E.750-E.799 |
| QUALITÉ DE SERVICE: CONCEPTS, MODÈLES, OBJECTIFS, PLANIFICATION DE LA SÛRETÉ DE FONCTIONNEMENT | |
| Termes et définitions relatifs à la qualité des services de télécommunication | E.800-E.809 |
| Modèles pour les services de télécommunication | E.810-E.844 |
| Objectifs et concepts de qualité des services de télécommunication | E.845-E.859 |
| Utilisation des objectifs de qualité de service pour la planification des réseaux de télécommunication | E.860-E.879 |
| Collecte et évaluation de données d'exploitation sur la qualité des équipements, des réseaux et des services | E.880-E.899 |

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

| Supplément 6 aux Recommandations UIT-T de la série E.300 |
|--|
| Préparation des renseignements à fournir aux usagers en partance pour l'étranger |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| Résumé |
| Ce supplément énumère les différentes informations à inclure dans une brochure à distribuer aux passagers ayant prévu d'effectuer un voyage à l'étranger pour les informer des procédures téléphoniques locales inhabituelles. |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| Source |
| Le supplément 6 a été approuvé à Melbourne (1988) et a été publié à l'origine dans le fascicule II.2 du Livre Bleu. |
| Le supplement où ce approuve à victourine (1700) et à ce paone à l'origine dans le fascicule 11.2 du Livie Bleu. |
| |
| |
| |
| |

i

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente publication, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente publication puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des publications.

A la date d'approbation de la présente publication, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente publication. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 2002

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

Supplément 6 aux Recommandations UIT-T de la série E.300

Préparation des renseignements à fournir aux usagers en partance pour l'étranger

Compte tenu du fait que certaines Administrations ont estimé qu'il était souhaitable de fournir des renseignements, généralement sous la forme d'une brochure, à l'intention de leurs usagers qui projettent de se rendre à l'étranger, il est suggéré d'y faire systématiquement figurer les éléments suivants:

- i) des renseignements permettant à un visiteur qui se trouve dans un pays dont tous les publiphones ne permettent pas l'établissement de communications internationales, de reconnaître ceux d'où l'on peut téléphoner à l'étranger;
- ii) le mode opératoire à appliquer à partir des publiphones du pays de séjour, et notamment les instructions pour établir des communications automatiques, avec un exemple des chiffres à composer, à savoir: préfixe international, indicatif de pays, indicatif interurbain (le cas échéant) et numéro de l'abonné. Toute procédure inhabituelle est à mentionner plus particulièrement, notamment la nécessité d'omettre la composition du préfixe interurbain utilisé dans le pays de destination;
- iii) l'indication que l'usager risque d'entendre des tonalités et des annonces enregistrées qui ne lui sont pas familières (voir l'annexe A à la Recommandation E.121 donnant des indications pour l'identification de ces tonalités);
- iv) l'existence éventuelle d'une tonalité de numérotation supplémentaire, avec indication de l'endroit, dans la séquence de numérotation, où il doit l'attendre;
- v) la description du signal avertissant l'usager que la durée de communication correspondant à la taxe versée arrive à expiration.

Parmi les autres renseignements que l'on peut juger souhaitable de fournir, on peut citer:

- a) la différence entre l'heure du pays du domicile et celle du pays de séjour;
- b) l'intérêt qu'il y a pour l'usager, s'il veut composer le bon numéro téléphonique dès la première tentative, de le noter par écrit avant d'entamer la manoeuvre d'établissement de la communication internationale;
- c) les renseignements sur la façon dont le visiteur peut être appelé par téléphone à partir de son propre pays.

Les moyens propres à favoriser la diffusion des brochures contenant les renseignements sont, notamment, leur mise à la disposition du public dans les halls de départ des aéroports, la publicité par l'intermédiaire des services de télécommunications, des bureaux d'information et des agences de voyage.

On observera qu'il n'existe pas encore de preuve irréfutable en mesure d'indiquer si la diffusion de brochures contenant les renseignements mentionnés ci-dessus contribue à l'établissement de communications téléphoniques internationales efficaces.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

| Série A | Organisation du travail de l'UIT-T |
|---------|---|
| Série B | Moyens d'expression: définitions, symboles, classification |
| Série C | Statistiques générales des télécommunications |
| Série D | Principes généraux de tarification |
| Série E | Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains |
| Série F | Services de télécommunication non téléphoniques |
| Série G | Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques |
| Série H | Systèmes audiovisuels et multimédias |
| Série I | Réseau numérique à intégration de services |
| Série J | Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias |
| Série K | Protection contre les perturbations |
| Série L | Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures |
| Série M | RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, circuits téléphoniques, télégraphie, télécopie et circuits loués internationaux |
| Série N | Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle |
| Série O | Spécifications des appareils de mesure |
| Série P | Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux |
| Série Q | Commutation et signalisation |
| Série R | Transmission télégraphique |
| Série S | Equipements terminaux de télégraphie |
| Série T | Terminaux des services télématiques |
| Série U | Commutation télégraphique |
| Série V | Communications de données sur le réseau téléphonique |
| Série X | Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts |
| Série Y | Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet |
| Série Z | Langages et aspects généraux logiciels des systèmes de télécommunication |
| | |